

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 01081
Numéro SIREN : 303 408 124
Nom ou dénomination : PEYRAUD

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2021 sous le numéro de dépôt A2021/006659

PROJET DE TRAITE DE FUSION

Conclu entre

PEYRAUD SAS

Société Absorbante

Et

TEMPIER SAS

Société Absorbée

MLP LP

LES SOCIETES :

- **PEYRAUD**, société par actions simplifiées au capital de 46.000 €, dont le siège social est sis Domaine Tempier, 83300 Le Plan du Castellet, R.C.S. Toulon n° 303 408 124, représentée par sa Présidente la société LEOLUCIE, elle-même représentée par sa présidente Véronique PEYRAUD, dûment habilité aux fins des présentes aux termes d'une délibération du Conseil d'administration en date du 26 mai 2021 ;

Ci-après désignée la « SAS PEYRAUD » ou la « Société Absorbante ».

- **TEMPIER**, société par actions simplifiées au capital de 41.530 €, dont le siège social est sis Domaine Tempier, 83300 Le Plan du Castellet, R.C.S. Toulon n° 432 852 093, représentée par sa Présidente la société LEOLUCIE, elle-même représentée par Laurence PEYRAUD, dûment habilité aux fins des présentes, aux termes d'une délibération du Conseil d'administration en date du 26 mai 2021.

Ci-après désignée la « SAS TEMPIER » ou la « Société Absorbée ».

Ont établi comme suit le projet de fusion aux termes duquel la SAS TEMPIER doit transmettre son patrimoine à la SAS PEYRAUD.

VRP LP

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
Définitions	4
Règles d'interprétation.....	5
TITRE I - DISPOSITIONS PRELIMINAIRES	6
1. CARACTERISTIQUES DES SOCIETES PARTICIPANTES.....	6
1.1. Caractéristiques de la Société Absorbante.....	6
1.2. Caractéristiques de LA Société Absorbée	6
1.3. Liens de capital entre les Sociétés participantes.....	6
2. REGIME JURIDIQUE DE L'OPERATION	7
3. REGIME COMPTABLE DE L'OPERATION	7
4. REGIME FISCAL DE L'OPERATION.....	7
5. MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION.....	7
6. COMPTES DE REFERENCE.....	7
TITRE II – CARACTERISTIQUES DE LA FUSION	8
7. MODE D'EVALUATION DU PATRIMOINE A TRANSMETTRE	8
8. RAPPORT D'ECHANGE DES DROITS SOCIAUX	8
9. DESIGNATION ET EVALUATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS A TRANSMETTRE.....	8
9.1. Actifs (en €)	8
9.2. Passifs (en €).....	9
10. EFFETS DES FUSIONS	9
10.1. Dissolution et transmission du patrimoine de la Société Absorbée.....	9
10.2. Augmentation du capital de la Société Absorbante - Remise et droits des actions nouvelles à créer par la Société Absorbante – Annulation des actions de la société absorbante reçues dans le cadre de la transmission du patrimoine de la société absorbée.....	9
10.3. Sort des dettes, droits et obligations des Sociétés Absorbées.....	10
10.4. Date d'effet de la fusion du point de vue comptable et fiscal.....	10
10.5. Actif net à transmettre.....	10
11. MONTANT PREVU DE LA PRIME DE FUSION.....	10
TITRE III – DISPOSITIONS FINALES.....	11
12. DECLARATIONS ET STIPULATIONS RELATIVES AU PATRIMOINE A TRANSMETTRE.....	11
12.1. En ce qui concerne la Société Absorbante.....	11
12.2. En ce qui concerne la Société Absorbée.....	12
12.3. Déclarations spécifiques relatives au patrimoine transmis	12
13. DECLARATIONS RELATIVES A LA PERIODE INTERCALAIRE	13
14. DECLARATIONS FISCALES	13
Dispositions générales	13
Impôt sur les sociétés.....	13
Droits d'enregistrement	15
Taxe sur la valeur ajoutée.....	15
Reprise des engagements antérieurs	16
Autres taxes – subrogation générale.....	16
15. REALISATION DE LA FUSION.....	16
16. DISPENSE DE GARANTIE CONVENTIONNELLE	16
17. STIPULATIONS DIVERSES	17
17.1. Publicité du projet de fusions.....	17
17.2. Pouvoirs pour les formalités	17
17.3. Frais et droits	17
17.4. Affirmation de sincérité.....	17
17.5. Loi applicable	17
17.6. Élection de domicile - Modification du contrat	17
17.7. Signatures	18

PREAMBULE

DEFINITIONS

Les termes ci-après s'entendent, dans le cadre du présent Traité de fusion, selon les définitions suivantes :

Annexe	désigne toute annexe du Traité de fusion qui en fait partie intégrante. Le numéro de chaque Annexe renvoie au numéro de l'Article qui la cite.
Article	désigne un article du Traité de fusion.
Associé	désigne tout porteur de Titres composant le capital d'une des Sociétés.
Comptes de référence	comptes annuels des Sociétés participantes arrêtés au 31 décembre ayant servi de base à la détermination des conditions de l'opération de fusion, qui figurent en Annexe 1 et en Annexe 2 .
Date d'effet de la fusion	date à laquelle l'associé unique/les associés de chaque Société participante se prononcera/ont sur les fusions.
Partie(s)	a le sens qui lui est donné dans les comparutions.
Société Absorbante	désigne la Société définie à l'Article 1.1
Société Absorbée	désigne la société définie à l'Article 1.2 du présent Traité de fusion.
Sociétés participantes	désigne l'ensemble des sociétés désignées aux Articles 1.1 et 1.2 ou chacune d'entre elles pris individuellement.
Tiers	désigne toute personne physique ou morale non Partie au présent Traité de fusion.
Titres	désigne toute valeur mobilière ou titre représentatif à quelque moment que ce soit, d'une quotité du capital social et/ou des droits de vote d'une des Sociétés participantes ou donnant droit, d'une façon immédiate ou différée, par voie de conversion, d'échange, de remboursement, d'exercice d'un bon ou de quelle que manière que ce soit, à l'attribution ou à l'échange ou à la souscription d'un titre représentatif d'une quotité du capital social ou de droits de vote aux Assemblées ; Tout droit d'attribution ou de souscription à un Titre, tel que défini ci-dessus ; Et, plus généralement, toute valeur mobilière visée aux articles L.228-1 et suivants du Code du commerce, émises par les sociétés, et donnant de manière immédiate ou différée accès au capital de cette Société.
Traité de fusion	désigne le présent contrat et toutes les dispositions qu'il contient sans réserve ni exception.
Transférer	signifie opérer un Transfert.
Transfert	désigne toute mutation à titre onéreux ou gratuit entraînant une aliénation de la propriété (ou de la nue-propriété, ou de l'usufruit) d'un Titre, à quelque titre que ce soit et sous quelque forme qu'elle intervienne et, notamment, sans que cette liste soit exhaustive, dans le cadre d'une cession, d'un échange dans le cadre d'un apport, d'une fusion ou d'une scission, d'une donation, d'un décès, d'une liquidation de société, de succession ou de communauté, d'un prêt de Titre, d'une constitution fiduciaire, d'une distribution en nature.

LP VRF

REGLES D'INTERPRETATION

Les règles exposées ci-après s'appliquent à l'interprétation du Traité de fusion :

- a) les Annexes font partie intégrante du Traité de fusion ;
- b) les titres des Articles et des Annexes sont inclus par commodité et n'affectent en aucun cas l'interprétation de l'une quelconque des stipulations du Traité de fusion ;
- c) l'usage des expressions « y compris », « en ce compris », « en particulier », « par exemple » ou « notamment » implique que l'énumération qui les suit n'est pas limitative ou exhaustive ;
- d) le terme « ou » n'est pas exclusif ;
- e) la définition attribuée à un terme singulier s'applique également à ce terme lorsqu'il est employé au pluriel et vice versa. Il en est de même concernant l'utilisation du genre masculin ou féminin ;
- f) le décompte des délais exprimés en jours, en mois ou en années doit être fait conformément aux dispositions des articles 640 à 642 du code de procédure civile ;
- g) sauf précision contraire, toute référence à une Partie inclut une référence à ses héritiers, successeurs et ayants droit ;
- h) l'expression « à la connaissance de » ou tout autre expression similaire désigne la connaissance effective d'un fait ou d'un acte juridique ;
- i) toute référence à un document s'entend de ce document tel qu'il pourrait être modifié ou remplacé.

TITRE I - DISPOSITIONS PRELIMINAIRES

1. CARACTERISTIQUES DES SOCIETES PARTICIPANTES

1.1. CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE ABSORBANTE

La SAS PEYRAUD est une société par actions simplifiée qui a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles.

La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement.

Et généralement, toutes opérations industrielles et commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Sa durée est fixée jusqu'au 30 juin 2060.

Son capital social s'élève actuellement à la somme de 46.000 €. Il est divisé en 4.600 actions ordinaires d'un montant nominal de dix (10) euros chacune, entièrement libérées.

Hormis les actions composant son capital, la société n'a émis aucun autre titre ou valeur mobilière ni consenti aucune option de souscription ou d'achat de Titre.

Le capital social de la société SAS PEYRAUD est détenu à 100% par la SAS TEMPIER, soit 4.600 actions.

1.2. CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE ABSORBEE

La SAS TEMPIER est une société par actions simplifiée ayant pour objet l'acquisition et la détention de participation dans toutes sociétés civiles, commerciales ou agricoles permettant d'assurer l'unité de direction et de contrôle des activités desdites sociétés ;

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Son capital social s'élève actuellement à la somme de 41.530 €. Il est divisé en 4.153 actions d'un montant nominal de dix (10) euros chacune, intégralement libérées, réparties de la façon suivante :

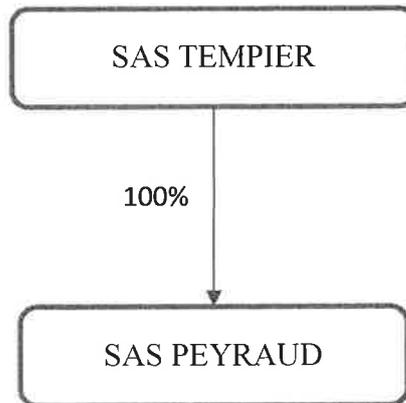
- SAS LEOLUCIE : 3.900 actions ;
- Daniel RAVIER : 253 actions ;

Hormis les actions composant son capital, la société n'a émis aucun autre titre ou valeur mobilière ni consenti aucune option de souscription ou d'achat de Titre.

1.3. LIENS DE CAPITAL ENTRE LES SOCIETES PARTICIPANTES

La Société Absorbante est détenue à 100% par la Société Absorbée.

LP VRS



2. REGIME JURIDIQUE DE L'OPERATION

L'opération projetée est soumise au régime juridique des fusions défini par les articles L 236-1 et R 236-1 et suivants du Code de commerce.

3. REGIME COMPTABLE DE L'OPERATION

Conformément aux dispositions de l'article 743-1 du PCG, l'opération projetée impliquant des sociétés sous contrôle commun, les apports résultant des présentes sont évalués à la valeur nette comptable.

4. REGIME FISCAL DE L'OPERATION

L'opération projetée est placée sous le régime défini à l'Article 14.

5. MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

Le projet de fusions s'inscrit dans le cadre d'une opération de restructuration du groupe TEMPIER, en supprimant un niveau intermédiaire de détention qui alourdit sa gestion administrative et commerciale.

L'opération de fusion projetée permettrait ainsi de simplifier l'organigramme du groupe et de réaliser des économies, notamment sur les coûts juridiques et comptables.

6. COMPTES DE REFERENCE

Les conditions de la fusion projetée ont été établies par les Sociétés Participantes au vu des Comptes de référence, à savoir les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 pour chaque société.

TITRE II – CARACTERISTIQUES DE LA FUSION

7. MODE D'EVALUATION DU PATRIMOINE A TRANSMETTRE

Le patrimoine de la Société Absorbée, transmis dans le cadre des présentes, a été évalué à la valeur nette comptable conformément aux dispositions ci-dessus.

La valeur des Sociétés servant de base à la parité d'échange, a été déterminée au travers de l'évaluation, en valeur réelle, des actifs détenus par les Sociétés Absorbante et Société Absorbée (*à savoir essentiellement les titres de la Société Absorbante en ce qui concerne cette dernière*).

8. RAPPORT D'ECHANGE DES DROITS SOCIAUX

L'opération projetée, impliquant plusieurs sociétés, procédera d'un échange de Titres de la Société Absorbante contre des Titres de la Société Absorbée.

Le rapport d'échange a été déterminé en fonction des valeurs réelles respectives de chaque Société participante, à savoir :

Sociétés	Valeur réelle de la société	Nombre de titres	Valeur réelle unitaire du titre
SAS TEMPIER	6 600 000 €	4.153	1589,21 €
SAS PEYRAUD	4 400 000 €	4.600	956,52 €

Ainsi, il sera attribué aux associés de la Société Absorbée, contre les titres de la Société Absorbée remis à l'échange :

- pour 3.900 titres remis à l'échange, il sera attribué 6.480 titres de la SAS PEYRAUD à la société LEOLUCIE ;
- pour 253 titres remis à l'échange, il sera attribué 420 titres de la SAS PEYRAUD à Monsieur Daniel RAVIER.

9. DESIGNATION ET EVALUATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS A TRANSMETTRE

Les actifs et les passifs des Sociétés Absorbées dont la transmission à la Société Absorbante est projetée, comprenaient à la Date des Comptes de référence les éléments suivants, estimés à leurs valeurs nettes comptables, comme il est indiqué à l'Article 7.

9.1. ACTIFS (EN €)

ACTIF IMMOBILISE

Autres immobilisations corporelles	9.904
Constructions	8.107
Autres immobilisation corporelles	1.250
Autres titres immobilisés	822.727
Autres immobilisations financières	274
Total Actif Immobilisé	842.262

LP VRP

ACTIF CIRCULANT

Clients et comptes rattachés	583.880
Autres Créances	1.709.407
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	137.685
Total Actif circulant	2.430.972
Charges constatées d'avance	3.905

TOTAL ACTIF TRANSMIS 3.277.139

9.2. PASSIFS (EN €)

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	39
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57.630
Dettes fiscales et sociales	385.543

TOTAL PASSIF TRANSMIS 443.212

10. EFFETS DES FUSIONS

10.1. DISSOLUTION ET TRANSMISSION DU PATRIMOINE DE LA SOCIETE ABSORBEE

La fusion entraînera la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée et la transmission universelle de son patrimoine à la Société Absorbante, dans l'état où celui-ci se trouvera à la date de réalisation définitive des fusions.

A ce titre, l'opération emportera transmission au profit de la Société Absorbante de tous les droits, biens et obligations de la Société Absorbée.

Si la transmission de certains biens se heurte à un défaut d'agrément de la Société Absorbante ou à l'exercice d'un droit de préemption, elle portera sur les créances substituées ou sur le prix de rachat des biens préemptés.

10.2. AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SOCIETE ABSORBANTE - REMISE ET DROITS DES ACTIONS NOUVELLES A CREER PAR LA SOCIETE ABSORBANTE – ANNULATION DES ACTIONS DE LA SOCIETE ABSORBANTE REÇUES DANS LE CADRE DE LA TRANSMISSION DU PATRIMOINE DE LA SOCIETE ABSORBEE

10.2.1 - Augmentation de capital de la société absorbante – Emission d'actions nouvelles

Les titres de la Société Absorbée remis à l'échange représentent 4.153 actions, soit l'intégralité du capital social de ladite société.

Compte tenu du rapport d'échange proposé tel qu'il est rappelé ci-dessus, la Société Absorbante augmentera son capital de 69.000 € par création de 6.900 actions, d'un montant nominal de 10 € chacune.

LP VAP

Le capital de la Société Absorbante sera ainsi porté à 115.000 €, correspondant à l'émission de 6.900 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 €, attribuées dans conditions qui suivent :

- à la société LEOLUCIE : 6.480 actions nouvelles ;
- à Monsieur Daniel RAVIER : 420 actions nouvelles.

Les actions nouvelles émises par la Société Absorbante seront, dès leur création, assimilées aux actions ordinaires anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

10.2.2 Annulation des parts de la société absorbante reçues dans le cadre de la transmission du patrimoine des sociétés absorbées

La Société Absorbée détient l'ensemble des 4.600 actions de la SAS PEYRAUD, d'une valeur nominale de 10 €, qui sont transmises à la Société Absorbante dans le cadre de la transmission du patrimoine de la Société Absorbée.

Lesdites actions seront annulées par la Société Absorbante dans le cadre d'une réduction de son capital social, lequel sera donc ramené de 115.000 € à 69.000 €.

Ladite annulation sera réalisée pour la valeur des actions telle que celle-ci figure dans les comptes de référence de la Société Absorbée, soit 821.791 €. L'annulation sera imputée sur le capital social de la Société Absorbante à hauteur de 46.000 € et pour le solde, soit à hauteur de 775.791 €, sur la prime d'émission comme il est dit ci-après.

10.3. SORT DES DETTES, DROITS ET OBLIGATIONS DES SOCIETES ABSORBEES

La Société Absorbante sera débitrice de tous les créanciers des Sociétés Absorbées, en leurs lieu et place, et sera subrogée dans tous leurs droits et obligations.

Elle prendra en charge les engagements donnés par les Sociétés Absorbées et elle bénéficiera des engagements reçus par elles, tels qu'ils figurent hors bilan dans leurs comptes et ce, le cas échéant, dans les limites fixées par le droit positif.

10.4. DATE D'EFFET DE LA FUSION DU POINT DE VUE COMPTABLE ET FISCAL

Les opérations des Sociétés Absorbées seront, aux points de vue juridique, fiscal et comptable, considérées comme accomplies par la Société Absorbante à partir du 1er janvier 2021.

10.5. ACTIF NET A TRANSMETTRE

Les actifs s'élevant à 3.277.139 € et les passifs à 443.212 €, la valeur réelle de l'actif net à transmettre s'élève à 2.833.927 €, l'opération étant réalisée en valeur nette comptable conformément aux dispositions de l'article 743-1 du PCG.

11. MONTANT PREVU DE LA PRIME DE FUSION

La différence constatée entre (i) la quote-part de l'actif net à transmettre correspondant aux droits des Titres participant à l'échange et (ii) le montant nominal des Titres à créer par la Société Absorbante, sera comptabilisée en prime de fusion par la Société Absorbante.

Il en résulte que le montant prévu de la prime de fusion est globalement déterminé comme suit :

Sociétés	Valeur d'apport	Titres Emis	Augmentation de capital	Prime de fusion
TEMPIER	2.833.927 €	6.900	69.000 €	2.764.927 €
TOTAL	2.833.927 €	6.900	69.000 €	2.764.927 €

Ce montant est ramené à 1.989.136 €, après imputation partielle de la réduction de capital prévu à l'article 10.2.2, soit à hauteur de 775.791 €.

TITRE III – DISPOSITIONS FINALES

12. DECLARATIONS ET STIPULATIONS RELATIVES AU PATRIMOINE A TRANSMETTRE

12.1. EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBANTE

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que le représentant de la Société Absorbante oblige celle-ci à accomplir et exécuter, à savoir :

- (i) la Société Absorbante prendra les biens et droits de la Société Absorbée dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit ;
- (ii) la Société Absorbante exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous Tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques qui auraient pu être contractés. Elle exécutera, notamment, comme la Société Absorbée aurait été tenue de le faire elles-mêmes, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de la Société Absorbée ;
- (iii) la Société Absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la Société Absorbée ;
- (iv) la Société Absorbante supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objet de l'apport-fusion ;
- (v) la Société Absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens et droits apportés, et elle fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls ;
- (vi) la Société Absorbante aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après réalisation définitive de la fusion, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.
- (vii) la Société Absorbante sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de la société absorbée, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.

LP VAP

12.2. EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBEE

- (i) Les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte.
- (ii) Le représentant de la Société Absorbée s'oblige, ès-qualité, à fournir à la Société Absorbante tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions. Il s'oblige, notamment, et oblige la société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de la Société Absorbante, tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.
- (iii) Le représentant de la Société Absorbée, ès-qualité, oblige celle-ci à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.
- (iv) Le représentant de la Société Absorbée oblige cette dernière à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la Société Absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de la fusion, des prêts accordés à la Société Absorbée.

12.3. DECLARATIONS SPECIFIQUES RELATIVES AU PATRIMOINE TRANSMIS

Les fusions entraîneront la transmission au profit de la Société Absorbante de tous les contrats de la Société Absorbée, ci-après énumérés.

(a) Baux

La Société Absorbée n'est titulaire d'aucun bail bénéficiant simplement d'une autorisation de domiciliation pour son siège social. Ce dernier étant identique au siège social de la Société Absorbante, aucun transfert des autorisations de domiciliation dont bénéficient la Société Absorbée n'est nécessaire.

(b) Contrat de travail

Le contrat de travail liant la Société Absorbée et Monsieur Daniel Ravier est transmis à la Société Absorbante, conformément aux dispositions de l'article L.1224-1 du code du travail.

(c) Autres contrats

La Société Absorbée transfère, en tant que de besoin, à la Société Absorbante les droits et obligations résultants des contrats dont elle est titulaire, le cas échéant sous réserve de l'accord des cocontractants.

La liste des contrats transférés dans le cadre des présentes, figure en **Annexe 3**.

(d) Engagements hors bilan de la Société Absorbée

Les éventuels engagements hors bilan consentis par la Société Absorbée seront transmis à la Société Absorbante par l'effet de la transmission universelle du patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante résultant de la fusion-absorption.

LP VAP

13. DECLARATIONS RELATIVES A LA PERIODE INTERCALAIRE

La Société Absorbée n'a, depuis la Date des Comptes de référence, réalisé aucune opération significative sortant du cadre de la gestion courante et, en particulier, n'a cédé ou acquis aucun actif immobilisé dont la transmission donne lieu à des formalités de publicité particulières.

La Société Absorbée s'interdit jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, si ce n'est avec l'accord de la Société Absorbante, d'accomplir des actes ou opérations de cette nature.

14. DECLARATIONS FISCALES

DISPOSITIONS GENERALES

Les représentants de la Société Absorbante et de la Société absorbée, es-qualités, obligent celles-ci à se conformer à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation des apports faits à titre de fusion dans le cadre de ce qui est précisé ci-après.

IMPOT SUR LES SOCIETES

DATE D'EFFET JURIDIQUE, COMPTABLE ET FISCAL

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prend rétroactivement effet aux plans juridique, fiscal et comptable au 1er janvier 2021. En conséquence, le résultat, bénéficiaire ou déficitaire, réalisé depuis cette date par la Société Absorbée, sera englobé dans le résultat imposable de la Société Absorbante.

OPTION POUR LE REGIME FISCAL DE FAVEUR

Les soussignées, ès qualités, au nom des sociétés qu'ils représentent, déclarent opter pour l'application, à l'opération de fusion des sociétés fusionnantes, du régime de faveur institué par l'article 210 A du CGI.

1) Engagements de la Société Absorbante

En application de l'article 210 A du CGI, la Société Absorbante prend les engagements suivants (i.e., l'ensemble des engagements mentionnés à l'article 210 A alinéa 3 du CGI) :

- * la Société Absorbante s'engage à reprendre au passif de son bilan les provisions dont l'imposition est différée chez les Sociétés Absorbées, ainsi que le cas échéant, en tant que de besoin, la réserve spéciale où ont été portées les plus-values à long terme antérieurement soumises à l'impôt sur les sociétés au taux réduit de 10%, de 15%, de 18%, de 19% ou de 25% ainsi que la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation des cours en application de l'article 39-1-5° alinéa 6 du Code Général des Impôts ;
- * la Société Absorbante se substituera aux Sociétés absorbées, pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de ces dernières ;
- * la Société Absorbante calculera, s'il y a lieu, les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues par la fusion d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures des Sociétés Absorbées ;
- * le cas échéant, la Société Absorbante réintègrera dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, dans les conditions fixées par l'article 210 A,3,-d du CGI, les plus-values dégagées par la fusion sur l'apport des biens amortissables sur une durée, selon le cas, de 5 ou 15 ans ou sur la durée moyenne pondérée d'amortissement des biens. En cas de cession d'un bien amortissable, la Société

Absorbante soumettra à imposition immédiate la fraction de la plus-value afférente au bien cédé qui n'a pas encore été réintégrée.

- * En contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieures seront calculés d'après la valeur qui leur aura été attribuée lors de la fusion ;
- * la Société Absorbante inscrira à son bilan, les éléments apportés autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures des Sociétés Absorbées ; à défaut, elle comprendra dans ses résultats de l'exercice de la fusion, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la société absorbée.

Par ailleurs, la présente opération de fusion étant réalisée sur la base des valeurs nettes comptables, Véronique PEYRAUD, en sa qualité de Président de la société LEOLUCIE elle-même président de la SAS PEYRAUD, oblige la Société Absorbante a :

- * Reprendre à son bilan, les écritures comptables de la Société Absorbée relatives aux éléments de l'actif immobilisé et aux titres de portefeuille dont le résultat de cession est exclu du régime des plus ou moins-values à long terme (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation),
- * Continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient lesdits biens dans les écritures de la Société Absorbée.
- * Réintégrer la provision pour amortissements dérogatoires dans les mêmes conditions que l'aurait fait la Société Absorbée.

2) Obligations déclaratives

La Société Absorbante et la Société Absorbée s'engagent à établir un état annuel et à tenir un registre spécial.

* Etat annuel :

Conformément à l'article 54 septies I du CGI et à l'article 38 quindecies de l'annexe III du même Code, la Société Absorbante et la Société Absorbée joindront, le cas échéant à leur déclaration de résultat un état conforme au modèle fourni par l'Administration faisant apparaître pour chaque nature d'élément les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés. Cet état mentionnera la date de réalisation et la nature de l'opération, les noms ou dénominations et adresses des sociétés parties à l'opération de fusion, et par nature d'éléments :

- a) Pour les biens non amortissables :
 - la valeur comptable ;
 - la valeur fiscale servant pour le calcul du résultat imposable des cessions ultérieures ;
 - le montant de la soulte éventuellement perçue lors de l'opération, et imposée lors de l'opération d'échange ou d'apport ;
 - la valeur d'échange ou d'apports des biens.
- b) Pour les biens amortissables :
 - le montant des plus-values et moins-values réalisées lors de l'opération ;
 - la durée de réintégration de ces plus-values ;
 - le montant des plus-values déjà réintégrées dans les résultats des exercices précédents ;
 - le montant des plus-values réintégrées dans les résultats de l'exercice ;
 - le montant des plus-values restant à réintégrer.

Il sera souscrit un état par exercice tant qu'il existera, au titre de l'opération concernée, des éléments auxquels est attaché un sursis d'imposition prévu par l'un des régimes mentionnés au I de l'article 54 septies du CGI.

* Registre spécial :

Conformément à l'article 54 septies II du CGI, ce registre, à tenir par la Société Absorbante, mentionne la date de l'opération, la nature des biens transférés, leur valeur comptable d'origine, leur valeur fiscale, ainsi que leur valeur d'apport. Il sera, le cas échéant, conservé dans l'entreprise jusqu'à la fin de la 3ème année suivant celle au titre de laquelle le dernier bien porté sur le registre est sorti de l'actif de l'entreprise. Il sera présenté à toute réquisition de l'administration.

La Société Absorbante s'engage par ailleurs, le cas échéant, à réintégrer dans ses bénéfices imposables, la fraction non encore imposée des subventions d'investissement perçues par la Société Absorbée au titre d'immobilisations amortissables et non amortissables, selon les modalités prévues par l'article 42 septies du Code Général des Impôts.

DROITS D'ENREGISTREMENT

Concernant les droits d'enregistrement, il sera fait application aux présentes opérations de fusion du régime de faveur prévu par l'article 816 du CGI, étant précisé que les représentants légaux des parties à l'opération affirment que les présentes opérations répondent à la définition donnée de la fusion par l'article 1844-4 du code civil et 236-1 et suivants du code de commerce.

En conséquence, les présentes fusions seront enregistrées gratuitement en l'absence d'apports à titre onéreux.

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

* Article 257 bis du CGI

Les fusions sont placées sous le régime défini à l'article 257 bis du CGI qui prévoit la dispense d'imposition à la TVA des livraisons de biens et prestations de services réalisés entre redevables de la TVA, dans la mesure où elles interviennent dans le cadre de la transmission d'une universalité de biens.

L'exploitation de cette universalité totale de biens est soumise à la TVA.

Par conséquent les apports d'immeubles, de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA.

Conformément aux dispositions de l'article 287 5 c du CGI, le montant total hors taxes de la transmission sera reporté sur les déclarations de chiffre d'affaires, au titre de la période au cours de laquelle la fusion prendra juridiquement effet, de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, en ligne 05 "Autres opérations non-imposables".

* Crédit de TVA

La Société Absorbante pourra bénéficier, en application de la doctrine administrative (BOI-TVA-DED-50-20-20 n°130), du transfert de l'éventuel crédit de TVA détenu par la Société Absorbée au jour de sa disparition juridique.

La Société Absorbante adressera au service des impôts dont elle relève une déclaration CA3, mentionnant le montant du crédit de TVA qui lui est transféré par la Société Absorbée.

REPRISE DES ENGAGEMENTS ANTERIEURS

En tant que de besoin, la Société Absorbante s'engage à reprendre le bénéfice et/ou la charge de tous les engagements d'ordre fiscal ou à finalité fiscale qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Absorbée à l'occasion d'opérations antérieures, notamment de transmissions de patrimoine ou d'apports d'actifs, ayant bénéficié d'un régime fiscal particulier en matière de droits d'enregistrement, d'impôt sur les sociétés ou de taxes sur le chiffre d'affaires.

En outre, plus particulièrement, en tant que de besoin, la Société Absorbante reprend le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Absorbée à l'occasion d'opérations antérieures ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en application notamment des articles 210 A, 210 B, 210 B bis et 210 C du CGI.

AUTRES TAXES – SUBROGATION GENERALE

De façon générale, la Société Absorbante se substituera de plein droit à la Société Absorbée pour tous les droits et obligations de la Société Absorbée concernant les autres impositions, taxes ou obligations fiscales pouvant être mises à sa charge au titre de la fusion et qui n'auraient pas fait l'objet d'une mention expresse dans le présent traité.

15. REALISATION DE LA FUSION

Les fusions projetées sont subordonnées à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- * Approbation de la fusion par l'Associé unique de la Société Absorbante ; et
- * Approbation de la fusion par les Associés de la Société Absorbée.

La fusion deviendra définitive à l'issue de la levée de ces conditions suspensives.

A défaut de réalisation des conditions ci-dessus avant le 31 juillet 2021, le projet de fusion sera considéré comme nul et de nul effet, sans indemnité de part ni d'autre.

16. DISPENSE DE GARANTIE CONVENTIONNELLE

Pour la conclusion des présentes, les Parties reconnaissent :

- qu'elles ont pu obtenir toutes les informations demandées sur les Sociétés participantes, notamment sur leurs caractéristiques, leur situation passée et actuelle et leurs perspectives,
- que toutes explications complémentaires leur ont été données,
- qu'elles ont disposé du temps nécessaire pour examiner les documents et les renseignements transmis ou mis à leur disposition, ainsi que tous autres éléments concernant les Sociétés participantes,

Les Parties reconnaissent également qu'eu égard aux circonstances particulières des fusions et à leur connaissance des Sociétés participantes, s'agissant notamment d'une opération entre sociétés liées, elles n'ont pas jugé utile de faire procéder à un audit comptable et financier des Comptes des Sociétés, ni à d'autres investigations ou vérifications complémentaires concernant la situation des Sociétés. Elles renoncent expressément à demander une garantie conventionnelle de passif ou de bilan afin de se couvrir des risques issus des opérations de gestion antérieures à la date de fusion.

LP VRP

17. STIPULATIONS DIVERSES

17.1. PUBLICITE DU PROJET DE FUSIONS

Les Sociétés participantes transmettront, aux services du Bodacc, les éléments nécessaires pour procéder à l'insertion prévue à l'article R.236-2 du code de commerce et décident.

17.2. POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer tous dépôts, mentions ou publications où besoin sera, ainsi que, plus généralement, pour effectuer toutes formalités qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de la réalisation des fusions et, notamment, les dépôts au Greffe du Tribunal de Commerce.

Les Sociétés participantes s'engagent à donner les signatures nécessaires à l'accomplissement de toutes formalités relatives à l'opération projetée.

17.3. FRAIS ET DROITS

Les frais, droits et honoraires occasionnés par la fusion seront supportés par la Société Absorbante.

17.4. AFFIRMATION DE SINCERITE

Les soussignés affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de l'évaluation des apports.

17.5. LOI APPLICABLE

La présente convention est soumise à la loi française.

Toute contestation qui s'élèverait entre les Parties relativement à l'interprétation et/ou à l'exécution du présent contrat sera soumise à la juridiction compétente dans le ressort des tribunaux de Lyon.

17.6. ÉLECTION DE DOMICILE - MODIFICATION DU CONTRAT

Toute notification ou autre communication au titre du présent contrat sera valablement effectuée si elle est envoyée par lettre recommandée avec avis de réception ou par lettre remise en mains propres contre décharge aux adresses mentionnées en tête du présent contrat ou à toute autre adresse qui s'y substituerait après notification faite par la ou les Parties concernées à tous ses cocontractants à leur siège et domicile indiqués en tête du présent contrat.

Le contrat ne peut être amendé, sauf par écrit et avec la signature de toutes les Parties.

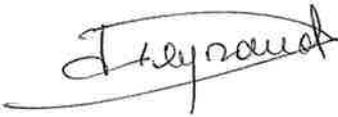
Aucun renoncement au bénéfice d'une déclaration, d'une attestation, d'une garantie ou d'une condition ne sera effectif sans une déclaration écrite et signée par la Partie qui est l'auteur de la renonciation.

LP VAP

17.7. SIGNATURES

Fait au Plan du Castellet, le 18 juin 2021 en cinq exemplaires (un exemplaire pour chaque Partie, trois exemplaires pour les formalités).

Pour la société TEMPIER



La Société LEOLUCIE
Président de la société
Elle-même représentée par Laurence
PEYRAUD

Pour la société PEYRAUD

La Société LEOLUCIE
Président de la société
Elle-même représentée par Véronique
PEYRAUD



LP VEP

Annexe 1

**Comptes de la société TEMPIER SAS au
31/12/2020**

TEMPIER SAS

DOMAINE TEMPIER

83330 LE PLAN DU CASTELLET

COMPTES ANNUELS du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Pages
- <i>Bilan synthétique</i>	1
- <i>Détail bilan synthétique</i>	2 à 4
- <i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	5
- <i>Détail Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	6 à 8

SECOV SAS

106 CHEMIN DES PLATRIERES

BP 9

83330 LE BEAUSSET

BILAN SYNTHETIQUE

ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12	% bilan	Exercice N-1 31/12/2019 12	% bilan	Exercice N-2 31/12/2018 12	% bilan
Immobilisations incorporelles	9 904	0.30	14 987	0.56	475	0.02
Immobilisations corporelles	9 357	0.29	14 232	0.53	18 597	0.73
Immobilisations financières	823 001	25.11	822 989	30.82	822 973	32.32
ACTIF IMMOBILISE	842 262	25.70	852 208	31.92	842 045	33.07
Stocks et en cours						
Créances clients et comptes rattachés	583 880	17.82	112 814	4.22	191 149	7.51
Autres créances	1 709 407	52.16	1 386 182	51.91	1 404 891	55.17
Disponibilités	137 685	4.20	314 127	11.76	104 501	4.10
ACTIF CIRCULANT	2 430 972	74.18	1 813 123	67.90	1 700 541	66.78
Comptes de régularisation	3 905	0.12	4 874	0.18	3 833	0.15
TOTAL DE L'ACTIF	3 277 139	100.00	2 670 205	100.00	2 546 420	100.00

PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	% bilan	Exercice N-1 31/12/2019 12	% bilan	Exercice N-2 31/12/2018 12	% bilan
Capital et réserves	2 244 547	68.49	1 958 138	73.33	1 844 192	72.42
Résultat (Bénéfice ou perte)	589 380	17.98	586 409	21.96	413 946	16.26
Provisions réglementées et subventions						
CAPITAUX PROPRES	2 833 927	86.48	2 544 547	95.29	2 258 138	88.68
Provisions pour risques et charges						
Emprunts et dettes assimilées						
Groupe et associés						
Concours bancaires courants	39		24		32	
Fournisseurs d'exploitation et comptes rattachés	57 630	1.76	54 571	2.04	139 342	5.47
Autres dettes	385 543	11.76	71 063	2.66	148 907	5.85
DETTES	443 212	13.52	125 658	4.71	288 281	11.32
Comptes de régularisation						
TOTAL DU PASSIF	3 277 139	100.00	2 670 205	100.00	2 546 420	100.00

DETAIL BILAN SYNTHETIQUE

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Exercice N-2	
	31/12/2020	% bilan	31/12/2019	% bilan	31/12/2018	% bilan
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 904	0.30	14 987	0.56	475	0.02
20500000 LICENCE ET LOGICIEL	7 107	0.22	7 107	0.27	7 107	0.28
20800000 SITE INTERNET	26 684	0.81	26 684	1.00	11 284	0.44
28050000 AMORTISSEMENTS LOGICIEL	7 107	0.22	7 107	0.27	6 632	0.26
28080000 AMORT.SITE INTERNET	16 780	0.51	11 697	0.44	11 284	0.44
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 357	0.29	14 232	0.53	18 597	0.73
21400000 CONSTRUCTION SUR SOL AUTRUI	118 414	3.61	118 414	4.43	118 414	4.65
21500000 INST TECHN MAT & OUT	2 892	0.09	2 892	0.11	2 892	0.11
21810000 AGENCEMENT DES CONSTRUCTIONS	1 056	0.03	1 056	0.04	1 056	0.04
21830000 MOBILIER MAT BUREAU	16 518	0.50	16 518	0.62	16 518	0.65
21831000 MATERIEL INFORMATIQUE	8 623	0.26	8 623	0.32	7 243	0.28
21840000 MOBILIER	3 499	0.11	3 499	0.13	3 499	0.14
28140000 AMORT CONSTRUCT SUR SOL AUTRUI	110 307	3.37	107 166	4.01	103 884	4.08
28150000 AMORT INST TECH OUT	2 892	0.09	2 892	0.11	2 892	0.11
28181000 AMORT AGENCEMENTS	1 056	0.03	1 056	0.04	1 056	0.04
28183000 AMORT MAT BUREAU	16 262	0.50	16 018	0.60	15 773	0.62
28183100 AMORTISSEMENT MAT.INFORMATIQUE	7 883	0.24	6 476	0.24	4 342	0.17
28184000 AMORTISSEMENT DU MOBILIER	3 245	0.10	3 162	0.12	3 078	0.12
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	823 001	25.11	822 989	30.82	822 973	32.32
27110000 TITRES IMMOBILISES	821 791	25.08	821 791	30.78	821 791	32.27
27120000 PARTS SOCIALES	936	0.03	924	0.03	908	0.04
27557000 CAUTION	274	0.01	274	0.01	274	0.01
ACTIF IMMOBILISE	842 262	25.70	852 208	31.92	842 045	33.07
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	583 880	17.82	112 814	4.22	191 149	7.51
41100000 CLIENTS	583 880	17.82	112 814	4.22	191 149	7.51
AUTRES CREANCES	1 709 407	52.16	1 386 182	51.91	1 404 891	55.17
40100000 COLLECTIF FOURNISSEURS	302 687	9.24	22	0.00	154	0.01
44400000 ETAT IS DU					41 085	1.61
44566000 TVA DED/BIENS & SERV	2 136	0.07	4 102	0.15	1 508	0.06
44567000 REPORT CREDIT TVA	3 829	0.12				
44586000 TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	6 797	0.21	4 348	0.16	36 846	1.45
45110000 LEOLUCIE SAS	571 515	17.44	564 859	21.15	557 857	21.91
45510000 SA PEYRAUD	36 643	1.12	36 216	1.36	924	0.04
45519000 SAS LEOLUCIE	785 800	23.98	776 636	29.09	766 518	30.10
DISPONIBILITES	137 685	4.20	314 127	11.76	104 501	4.10
51202000 CREDIT AGRICOLE	100 514	3.07	204 427	7.66	47 500	1.87
51204000 CIC	37 033	1.13	109 562	4.10	56 866	2.23
53130000 CAISSE GBÚ	12	0.00	12	0.00	11	0.00
53150000 CAISSE USD	126	0.00	126	0.00	124	0.00
ACTIF CIRCULANT	2 430 972	74.18	1 813 123	67.90	1 700 541	66.78
COMPTES DE REGULARISATION	3 905	0.12	4 874	0.18	3 833	0.15
48600000 CHARGES PAYEES D'AVANCE	3 905	0.12	4 874	0.18	3 833	0.15

DETAIL BILAN SYNTHETIQUE

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Exercice N-2	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	31/12/2018	12
		% bilan		% bilan		% bilan
CAPITAL ET RESERVES	2 244 547	68.49	1 958 138	73.33	1 844 192	72.42
10130000 CAPITAL SOUSCRIT	41 530	1.27	41 530	1.56	41 530	1.63
10410000 PRIME D'EMISSION	49 968	1.52	49 968	1.87	49 968	1.96
10611000 RESERVE LEGALE	4 153	0.13	4 153	0.16	4 153	0.16
10630000 RESERVES STATUTAIRES	173 416	5.29	173 416	6.49	173 416	6.81
10630100 FONDS DE RESERVE BLOQUE	60 190	1.84	60 190	2.25	60 190	2.36
10630200 FOND RESERVE COMPLEMENTAIRE	305 937	9.34	305 937	11.46	305 937	12.01
10630400 RESERVE POUR REMBT EMPRUNT	370 128	11.29	370 128	13.86	370 128	14.54
10631000 FONDS DE RESERVES	102 254	3.12	102 254	3.83	102 254	4.02
11000000 REPORT AN RESULTAT	1 136 971	34.69	850 562	31.85	736 616	28.93
RESULTAT (BENEFICE OU PERTE)	589 380	17.98	586 409	21.96	413 946	16.26
CAPITAUX PROPRES	2 833 927	86.48	2 544 547	95.29	2 258 138	88.68
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	39		24		32	
51860000 SERVICES BANCAIRES A PAYER	39	0.00	24	0.00	32	0.00
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION COMPTES RATTACHES	57 630	1.76	54 571	2.04	139 342	5.47
40100000 COLLECTIF FOURNISSEURS	16 298	0.50	22 178	0.83	10 474	0.41
40810000 FACTURE FACT A RECEVOIR	41 332	1.26	32 393	1.21	128 869	5.06
AUTRES DETTES	385 543	11.76	71 063	2.66	148 907	5.85
41100000 CLIENTS					92 257	3.62
42103200 DURIF					3 031	0.12
42820000 CONGES PAYES	27 432	0.84				
42840000 PRIME BILAN DANIEL RAVIER	131 464	4.01				
42860000 REMUNERATION A PAYER					12 139	0.48
43100000 URSSAF	1 289	0.04				
43712000 GAN PREVOYANCE	445	0.01				
43730000 AG2R RETRAITE	3 559	0.11				
43732000 MALAKOFF PREVOYANCE					102	0.00
43750000 CCVRP DUE					790	0.03
43770000 MALAKOFF MEDERIC					380	0.01
43780200 CHARGES/PRIMES BILAN RAVIER	59 159	1.81				
43820000 CHARGES SUR CONGES PAYES	10 973	0.33				
43863100 TAXES D'APPRENTISSAGE	972	0.03				
43863300 TAXES FORMATION	802	0.02				
44210000 IMPOT A LA SOURCE	535	0.02				
44400000 ETAT IS DU	1 152	0.04	30 097	1.13		
44550000 TVA A DECAISSER			22 164	0.83	7 212	0.28
44572000 TVA COLLECTEE 20%	47 992	1.46	2 660	0.10	18 910	0.74
44587000 TVA S/FACT A ETABLIR	99 770	3.04	16 142	0.60	12 948	0.51
46730000 SAS PEYRAUD OP RECIPROQUES					349	0.01
46730100 D.RAVIER CPTTE TRANSITOIRE					121	0.00
46730600 PEYRAUD LAURENCE					160	0.01
46730700 ROUGEOT VERONIQUE					508	0.02
DETTES	443 212	13.52	125 658	4.71	288 281	11.32
TOTAL DU PASSIF	3 277 139	100.00	2 670 205	100.00	2 546 420	100.00

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2020 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2019 12	% CA	Exercice N-2 31/12/2018 12	% CA
Ventes marchandises + Production	1 051 929	100.00	871 571	100.00	784 742	100.00
+ Ventes de marchandises					605	
- Coût d'achat des marchandises vendues					605	
Marge commerciale					605	
+ Production vendue	1 051 929	100.00	871 571	100.00	784 742	100.00
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	1 051 929	100.00	871 571	100.00	784 742	100.00
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe						
Marge brute de production	1 051 929	100.00	871 571	100.00	784 742	100.00
Marge brute globale	1 051 929	100.00	871 571	100.00	784 137	99.92
- Autres achats + charges externes	369 280	35.10	620 360	71.18	608 010	77.48
Valeur ajoutée	682 649	64.90	251 211	28.82	176 127	22.44
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	2 227	0.21	817	0.09	884	0.11
- Salaires personnel	304 741	28.97	3 874	0.44	26 573	3.39
- Charges sociales personnel	117 345	11.16	1 265	0.15	1 721	0.22
Excédent brut d'exploitation	258 337	24.56	245 255	28.14	146 949	18.73
+ Autres produits de gestion courante	4		2		1	
- Autres charges de gestion courante	6		5		2	
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges					841	0.11
- Dotations aux amortissements	9 958	0.95	6 633	0.76	6 831	0.87
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	248 377	23.61	238 620	27.38	140 958	17.96
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	415 739	39.52	416 910	47.83	316 668	40.35
- Charges financières					9	
Résultat courant	664 116	63.13	655 529	75.21	457 617	58.31
+ Produits exceptionnels			4 459	0.51		
- Charges exceptionnelles					190	0.02
Résultat exceptionnel			4 459	0.51	190	0.02
- Impôt sur les bénéfices	74 736	7.10	73 580	8.44	43 481	5.54
- Participation des salariés						
Résultat NET	589 380	56.03	586 409	67.28	413 946	52.75

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Exercice N-2	
	31/12/2020	%	31/12/2019	%	31/12/2018	%
	12	CA	12	CA	12	CA
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	1 051 929	100.00	871 571	100.00	784 742	100.00
COUT D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES					605	
60370000 VARIATION STOCK DE MARCHANDISE					605	
MARGE COMMERCIALE					605	
PRODUCTION VENDUE	1 051 929	100.00	871 571	100.00	784 742	100.00
70610100 PRESTATIONS A 20.00 %	889 678	84.58	871 536	100.00	784 742	100.00
70810000 PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES			35	0.00		
70880000 AUTRES PRODUITS ANNEXES	162 251	15.42				
PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 051 929	100.00	871 571	100.00	784 742	100.00
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	1 051 929	100.00	871 571	100.00	784 742	100.00
MARGE BRUTE GLOBALE	1 051 929	100.00	871 571	100.00	784 137	99.92
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	369 280	35.10	620 360	71.18	608 010	77.48
60630000 ELECTRICITE	1 456	0.14	1 152	0.13	1 234	0.16
60630100 PRODUITS ENTRETIEN	479	0.05	311	0.04	325	0.04
60631000 PETIT OUTILLAGE	317	0.03	485	0.06	702	0.09
60640000 FOURN ADMINISTRATIVES	3 683	0.35	2 301	0.26	1 657	0.21
60683000 FOURNITURES DEGUSTATION					400	0.05
61120000 TRAVAUX EXTERIEURS	105	0.01	2 781	0.32	1 050	0.13
61130000 PRESTATIONS D'ASSISTANCE SAS L	154 452	14.68	406 691	46.66	403 006	51.36
61382000 LOCATION VEHICULE					293	0.04
61551000 MAINTENANCE MATERIEL	3 924	0.37	4 268	0.49	4 651	0.59
61552000 MAINTENANCE SITE INTERNET			22	0.00		
61555000 ENTRETIEN MATERIEL	440	0.04	447	0.05	113	0.01
61558300 ENTRETIEN MAT BUREAU ET INFOR	434	0.04	475	0.05	413	0.05
61600000 ASSURANCES	828	0.08	813	0.09	797	0.10
61810000 ABT & DOCUMENTATION	1 041	0.10	1 622	0.19	811	0.10
61850000 FRAIS DE COLLOQUE					420	0.05
62220000 COMMISSIONS/VENTES	175 660	16.70	167 035	19.16	136 984	17.46
62260000 HONORAIRES COMPTABLES	3 163	0.30	2 990	0.34	4 512	0.57
62261000 HONORAIRE DIVERS	1 210	0.12	1 200	0.14	140	0.02
62265000 HONORAIRES C AUX COMPTES	10 657	1.01	2 461	0.28	7 966	1.02
62268000 HONORAIRES AVOCAT			1 200	0.14		
62270000 FRAIS D'ACTE	92	0.01	60	0.01	424	0.05
62310000 PUBLICITE	2 719	0.26	1 949	0.22	4 078	0.52
62330000 FOIRES ET EXPOSITIONS	1 025	0.10	1 050	0.12	7 868	1.00
62340000 CADEAU CLIENTS					297	0.04
62380000 POURBOIRES/DONS DIVERS					20	0.00
62510000 VOYAGES & DEPLACEMENTS	1 051	0.10	6 766	0.78	9 885	1.26
62510100 RESTAURATION EN DEPLACEMENT	335	0.03	794	0.09	3 165	0.40
62510200 HERBERGEMENT EN DEPLACEMENT	377	0.04	3 881	0.45	2 952	0.38
62560000 REPRESENTATION			1 950	0.22	1 502	0.19
62570000 RECEPTIONS	2 500	0.24	3 443	0.40	8 095	1.03
62600000 FR POSTAUX			8	0.00		
62610000 TELEPHONE/FX	361	0.03	425	0.05	484	0.06
62640000 INTERNET ET SITE	215	0.02	262	0.03	322	0.04
62710000 FRAIS BANCAIRES	1 825	0.17	1 918	0.22	2 005	0.26
62810000 COTISATIONS PROF	930	0.09	785	0.09	375	0.05
62820000 FRAIS D'ASSEMBLEE			816	0.09	1 064	0.14

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2020 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2019 12	% CA	Exercice N-2 31/12/2018 12	% CA
VALEUR AJOUTEE	682 649	64.90	251 211	28.82	176 127	22.44
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 227	0.21	817	0.09	884	0.11
63330000 FORMATION PROFESSIONNELLE	802	0.08	95	0.01	94	0.01
63350000 TAXE D'APPRENTISSAGE	992	0.09	98	0.01	97	0.01
63511000 COTISATION FONCIERE ENTREPRISE	433	0.04	437	0.05	693	0.09
63570000 DROITS ENREGISTR & TIMBRE			187	0.02		
SALAIRES DU PERSONNEL	304 741	28.97	3 874	0.44	26 573	3.39
64101000 SALAIRES BRUT	145 844	13.86				
64101100 SAL BRUT VRP			3 874	0.44	14 434	1.84
64120000 CONGES PAYES	27 432	2.61				
64130000 PRIME BILAN DANIEL RAVIER	131 464	12.50				
64140000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS					12 139	1.55
CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL	117 345	11.16	1 265	0.15	1 721	0.22
64510000 URSSAF	33 960	3.23				
64516000 CCVRP			633	0.07	669	0.09
64520000 GAN PREVOYANCE	445	0.04				
64530000 AG2R RETRAITE	12 808	1.22				
64533000 MALAKOFF MEDERIC			632	0.07	1 052	0.13
64580000 CHARGES SOCIALES CONGES A PAYE	10 973	1.04				
64820200 CHARGES/PRIME BILAN RAVIER	59 159	5.62				
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	258 337	24.56	245 255	28.14	146 949	18.73
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4		2		1	
75800000 PRODUITS DIVERS GEST.COURANTE	4	0.00	2	0.00	1	0.00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6		5		2	
65800000 CHARGES DIVERSES GEST.COURANTE	6	0.00	5	0.00	2	0.00
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES					841	0.11
79100000 TRANSFERT DE CHARGES					841	0.11
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	9 958	0.95	6 633	0.76	6 831	0.87
68110000 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	9 958	0.95	6 633	0.76	6 831	0.87
RESULTAT D'EXPLOITATION	248 377	23.61	238 620	27.38	140 958	17.96
PRODUITS FINANCIERS	415 739	39.52	416 910	47.83	316 668	40.35
76100000 PRODUITS DE PARTICIPATION	379 504	36.08	379 504	43.54	284 628	36.27
76110000 PROD PARTIC 5% ND	19 974	1.90	19 974	2.29	14 980	1.91
76600000 GAINS SUR CHANGE			3	0.00		
76800000 PRODUITS FINANCIERS	16 261	1.55	17 428	2.00	17 060	2.17
CHARGES FINANCIERES					9	
66120300 INTS PRET 600221227 SOUVIOU					6	0.00
66880000 DIF CONV EURO					4	0.00

Annexe 2

**Comptes de la société PEYRAUD SAS au
31/12/2020**

PEYRAUD S.A.S

DOMAINE TEMPIER

83330 LE PLAN DU CASTELLET

COMPTES ANNUELS du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Pages
- <i>Bilan synthétique</i>	1
- <i>Détail bilan synthétique</i>	2 à 5
- <i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	6
- <i>Détail Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	7 à 11

SECOV SAS

106 CHEMIN DES PLATRIERES

BP 9

83330 LE BEAUSSET

BILAN SYNTHETIQUE

ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12	% bilan	Exercice N-1 31/12/2019 12	% bilan	Exercice N-2 31/12/2018 12	% bilan
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	1 587 148	30.56	1 791 146	40.38	1 962 355	41.30
Immobilisations financières	5 666	0.11	5 583	0.13	5 479	0.12
ACTIF IMMOBILISE	1 592 814	30.67	1 796 729	40.50	1 967 834	41.42
Stocks et en cours	2 083 311	40.12	1 887 244	42.54	1 786 579	37.60
Créances clients et comptes rattachés	338 576	6.52	358 002	8.07	322 666	6.79
Autres créances	169 830	3.27	182 731	4.12	450 597	9.48
Disponibilités	1 007 963	19.41	198 034	4.46	210 169	4.42
ACTIF CIRCULANT	3 599 680	69.32	2 626 012	59.20	2 770 010	58.30
Comptes de régularisation	707	0.01	13 348	0.30	13 389	0.28
TOTAL DE L'ACTIF	5 193 201	100.00	4 436 089	100.00	4 751 234	100.00

PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	% bilan	Exercice N-1 31/12/2019 12	% bilan	Exercice N-2 31/12/2018 12	% bilan
Capital et réserves	1 410 313	27.16	1 361 546	30.69	1 352 643	28.47
Résultat (Bénéfice ou perte)	542 672	10.45	448 767	10.12	408 903	8.61
Provisions réglementées et subventions	125 718	2.42	141 057	3.18	156 396	3.29
CAPITAUX PROPRES	2 078 703	40.03	1 951 370	43.99	1 917 942	40.37
Provisions pour risques et charges						
Emprunts et dettes assimilées	1 472 868	28.36	1 145 122	25.81	1 158 086	24.37
Groupe et associés	962 213	18.53	936 649	21.11	219 151	4.61
Concours bancaires courants	112		136		818	0.02
Fournisseurs d'exploitation et comptes rattachés	518 323	9.98	181 778	4.10	1 170 177	24.63
Autres dettes	160 982	3.10	221 035	4.98	285 060	6.00
DETTES	3 114 498	59.97	2 484 719	56.01	2 833 291	59.63
Comptes de régularisation						
TOTAL DU PASSIF	5 193 201	100.00	4 436 089	100.00	4 751 234	100.00

DETAIL BILAN SYNTHETIQUE

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Exercice N-2	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	31/12/2018	12
		% bilan		% bilan		% bilan
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 587 148	30.56	1 791 146	40.38	1 962 355	41.30
21351000 TERRAINS TRAVAUX D'AMENAGEMENT	43 873	0.84	43 873	0.99	43 873	0.92
21351100 TERRAINS - PREPARATION DES SOL	17 128	0.33	17 128	0.39	15 430	0.32
21450000 CONST. SOL AUTRUI GROS-OEUVRE	1 400 845	26.97	1 400 845	31.58	1 400 845	29.48
21451000 CONST SOL AUTRUI SECOND OEUVRE	436 012	8.40	436 012	9.83	436 012	9.18
21541000 MATERIEL DE CAVE VENDANGES	106 154	2.04	116 154	2.62	114 210	2.40
21542000 MATERIEL DE CAVE-VINIFICATION	297 974	5.74	283 891	6.40	283 891	5.98
21543000 MATERIEL DE CAVE - ELEVAGE	131 073	2.52	131 073	2.95	132 423	2.79
21544000 MATERIEL DE CAVE - CONDITIONNE	195 728	3.77	191 366	4.31	191 366	4.03
21545000 VIGNES - MATERIEL & OUTILLAGES	238 846	4.60	236 331	5.33	211 816	4.46
21546000 VIGNES PETITS OUTILLAGES	31 704	0.61	29 825	0.67	29 249	0.62
21550000 MATERIEL DE CAVE	9 921	0.19	9 921	0.22	9 921	0.21
21551000 STOCKAGE EN CUVES	424 064	8.17	424 064	9.56	424 064	8.93
21552000 STOCKAGE BOIS	458 900	8.84	458 900	10.34	422 666	8.90
21553000 STOCKAGE EN CONTAINER	5 330	0.10	5 330	0.12	5 330	0.11
21554400 MAT. DE CAVE CONDITIONNEMENT	809	0.02	809	0.02	809	0.02
21820000 VIGNES MATERIEL ROULANT	253 443	4.88	240 302	5.42	240 302	5.06
21830000 CAVE MATERIEL ROULANT	6 950	0.13	6 000	0.14	6 000	0.13
24600000 PLANTATION PERENNES	211 190	4.07	200 269	4.51	192 731	4.06
24630000 PLANTATION LA MIGOUA AK591	8 658	0.17	8 658	0.20	8 658	0.18
24631000 LA MIGOUA AK545/AK546	9 407	0.18	9 407	0.21	9 407	0.20
24640000 PLANTATION LA TOURTINE AE113	5 716	0.11	5 716	0.13	5 716	0.12
24650000 PLANTATION BAR E2709	3 115	0.06	3 115	0.07	3 115	0.07
28135100 AMORT.TERRAINS TRAVAUX AGENCEM	33 743	0.65	31 291	0.71	28 838	0.61
28135110 AMORT.TERRAINS-PREPARATION SOL	3 445	0.07	2 302	0.05	1 165	0.02
28145000 AMORT.CONST.SOL AUT.GROS OEUVR	550 328	10.60	476 997	10.75	403 666	8.50
28145100 AMORT.CONST.SOL AUT.SECOND OEU	264 357	5.09	244 115	5.50	221 477	4.66
28150000 AMORT. MATERIEL DE CAVE	7 213	0.14	7 213	0.16	7 213	0.15
28151000 AMORT.STOCKAGE EN CUVES	171 800	3.31	171 800	3.87	171 800	3.62
28152000 AMORT.STOCKAGE BOIS	259 787	5.00	259 787	5.86	259 787	5.47
28154100 AMORT.MAT.CAVE VENDANGES	97 798	1.88	103 717	2.34	99 602	2.10
28154200 AMORT.MAT. CAVE VINIFICATION	226 953	4.37	210 262	4.74	194 947	4.10
28154300 AMORT.MAT. CAVE ELEVAGE	118 246	2.28	108 886	2.45	98 866	2.08
28154400 AMORT.MAT.DE CAVE CONDITIONNEM	159 120	3.06	149 652	3.37	140 735	2.96
28154500 AMORT.VIGNES MAT.ET OUTILLAGE	195 864	3.77	177 163	3.99	159 053	3.35
28154600 AMORT.VIGNES PETIT OUTILLAGE	32 055	0.62	30 297	0.68	28 057	0.59
28155000 AMOR MATERIEL DE CAVE	2 708	0.05	2 708	0.06	2 708	0.06
28155100 AMORT. STOCKAGE CUVE	133 963	2.58	107 785	2.43	81 606	1.72
28155200 AMORTISS. STOCKAGE BOIS	105 647	2.03	79 977	1.80	63 884	1.34
28155300 AMORT.STOCKAGE EN CONTAINER	4 114	0.08	3 448	0.08	2 782	0.06
28155440 AMORT. MAT DE CAVE	305	0.01	224	0.01	143	0.00
28182000 AMORT MAT TRANSPORT	185 187	3.57	157 654	3.55	130 151	2.74
28183000 AMORT MAT BUREAU	5 126	0.10	3 755	0.08	2 555	0.05
28460000 AMORT.PLANTATIONS PERENNES	137 420	2.65	125 469	2.83	114 273	2.41
28463000 AMORT.PLANTATIONS LA MIGOUA	4 751	0.09	4 372	0.10	3 993	0.08
28463100 AMORT.PLANT.LA MIGOUA AK545/54	4 503	0.09	4 033	0.09	3 563	0.07
28464000 AMORT PLANTATIONS LA TOURTINE	3 762	0.07	3 556	0.08	3 351	0.07
28465000 AMORT. PLANTATIONS BAR	1 495	0.03	1 379	0.03	1 263	0.03
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 666	0.11	5 583	0.13	5 479	0.12
27110000 TITRES IMMOBILISES	3 137	0.06	3 137	0.07	3 137	0.07
27120000 PARTS SOCIALES	2 300	0.04	2 217	0.05	2 113	0.04
27557000 CAUTION	229	0.00	229	0.01	229	0.00

DETAIL BILAN SYNTHETIQUE

ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12	% bilan	Exercice N-1 31/12/2019 12	% bilan	Exercice N-2 31/12/2018 12	% bilan
ACTIF IMMOBILISE	1 592 814	30.67	1 796 729	40.50	1 967 834	41.42
STOCKS ET EN COURS	2 083 311	40.12	1 887 244	42.54	1 786 579	37.60
30100000 STOCK MATIERES SECHES	73 292	1.41	56 880	1.28	49 731	1.05
33100000 AVANCES/CULTURE	167 881	3.23	160 584	3.62	150 265	3.16
35100000 STOCK VIN	1 835 912	35.35	1 662 978	37.49	1 578 007	33.21
37110000 STOCK LIVRE	326	0.01	326	0.01	326	0.01
37140000 STOCK VERRES	1 782	0.03	2 160	0.05	2 656	0.06
37160000 STOCK TIRES-BOUCHONS	4 118	0.08	4 317	0.10	5 594	0.12
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	338 576	6.52	358 002	8.07	322 666	6.79
41100000 COLLECTIF CLIENT	338 576	6.52	358 002	8.07	319 561	6.73
41101400 KOSMAN					2 401	0.05
41101500 GILLES					704	0.01
AUTRES CREANCES	169 830	3.27	182 731	4.12	450 597	9.48
40100000 FOURNISSEURS			180	0.00	160	0.00
40900000 FOURNISSEURS DEBITEURS					92 257	1.94
44562000 TVA DED/IMMO					56 000	1.18
44566000 TVA DED/BIENS & SERV	56 219	1.08	11 200	0.25	117 971	2.48
44567000 REPORT CREDIT TVA	9 547	0.18			30 000	0.63
44583000 REMBOURSEMENT DE TVA			74 295	1.67	55 952	1.18
44586000 TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	23 504	0.45	16 178	0.36	17 144	0.36
46700000 DEBIT.CREDIT.DIVERS LA LAIDIER	80 561	1.55	80 561	1.82	80 561	1.70
46742000 SCEA LA LAIDIERE			203	0.00	203	0.00
46750000 SAS TEMPIER OP RECIPROQUES					349	0.01
46770000 LEOLUCIE SAS			115	0.00		
DISPONIBILITES	1 007 963	19.41	198 034	4.46	210 169	4.42
50300000 DPA	20 000	0.39	20 000	0.45	20 000	0.42
51202000 CREDIT AGRICOLE	762 346	14.68	121 062	2.73	120 295	2.53
51205000 CIC	224 478	4.32	56 036	1.26	69 217	1.46
53110000 CAISSE	1 139	0.02	937	0.02	658	0.01
ACTIF CIRCULANT	3 599 680	69.32	2 626 012	59.20	2 770 010	58.30
COMPTES DE REGULARISATION	707	0.01	13 348	0.30	13 389	0.28
48600000 CHARGES PAYEES D'AVANCE	90	0.00	12 731	0.29	12 772	0.27
48610000 CONTRAT AIR LIQUIDE	617	0.01	617	0.01	617	0.01
TOTAL DE L'ACTIF	5 193 201	100.00	4 436 089	100.00	4 751 234	100.00

DETAIL BILAN SYNTHETIQUE

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Exercice N-2	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	31/12/2018	12
		% bilan		% bilan		% bilan
CAPITAL ET RESERVES	1 410 313	27.16	1 361 546	30.69	1 352 643	28.47
10130000 CAPITAL SOUSCRIT	46 000	0.89	46 000	1.04	46 000	0.97
10611000 RESERVE LEGALE	4 600	0.09	4 600	0.10	4 600	0.10
10688000 RESERVES FACULTATIVES DIVERSES	239	0.00	239	0.01	239	0.01
11000000 REPORT AN RESULTAT	1 359 474	26.18	1 310 707	29.55	1 301 805	27.40
RESULTAT (BENEFICE OU PERTE)	542 672	10.45	448 767	10.12	408 903	8.61
PROVISIONS REGLEMENTEES ET SUBVENTIONS	125 718	2.42	141 057	3.18	156 396	3.29
13100000 SUBVENTION EQUIPEMENT	164 969	3.18	164 969	3.72	164 969	3.47
13900000 SUBV REINTEGR AU RESULTAT	39 251	0.76	23 912	0.54	8 573	0.18
CAPITAUX PROPRES	2 078 703	40.03	1 951 370	43.99	1 917 942	40.37
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 472 868	28.36	1 145 122	25.81	1 158 086	24.37
16422700 PRET CA 600688235 PRESOIR			10 413	0.23	20 426	0.43
16423500 PRET CA MT N°600858937 PLANT/M					1 242	0.03
16424500 PRET CA PRET GARANTI PAR LETAT	500 000	9.63				
16425400 PRET CIC CUVES N° 81866107	9 380	0.18	15 194	0.34	20 937	0.44
16425500 PRET CIC PASSERELLE N°08186610	5 636	0.11	9 132	0.21	12 579	0.26
16425600 PRET CIC EQUIPT VINIF N°898827	26 574	0.51	36 932	0.83	47 137	0.99
16425700 PRET CIC BAT. STOCKAGE N°89882	639 050	12.31	692 410	15.61	744 584	15.67
16425800 PRET CIC MATERIEL N° 89882709	52 537	1.01	68 184	1.54	83 594	1.76
16426000 PRET CIC RENOV. RECEPT. N° 898	88 348	1.70	112 113	2.53	135 501	2.85
16426100 PRET CIC MATERIEL N° 898827	25 107	0.48	34 593	0.78	43 952	0.93
16426400 PRET CA 601759414 FENDT 208 V	26 176	0.50	36 111	0.81	45 938	0.97
16426500 PRET CIC TRESO 150K€ 89882712	98 732	1.90	128 187	2.89		
16884000 INT/EMP PROV	1 327	0.03	1 853	0.04	2 196	0.05
GROUPES ET ASSOCIES	962 213	18.53	936 649	21.11	219 151	4.61
45510000 SA TEMPIER	4 443	0.09	4 443	0.10	4 443	0.09
45511000 CC JM PEYRAUD	15	0.00	15	0.00	15	0.00
45511800 SAS TEMPIER AVANCE TRESORERIE	36 643	0.71	36 216	0.82	924	0.02
45512000 CC FRANCOIS PEYRAUD	39	0.00	39	0.00	39	0.00
45513000 CC JULLIEN FLEURINE	31	0.00	31	0.00	31	0.00
45514000 PEDROLETTI MARION	0		0		0	
45515000 PEYRAUD LAURENCE	5	0.00	5	0.00	5	0.00
45516000 ROUGEOT VERONIQUE	86	0.00	86	0.00	86	0.00
45518000 LEOLUCIE CONVENTION TEMPIER	755 104	14.54	745 815	16.81	63 609	1.34
45519000 SAS LEOLUCIE FONDS ESTIENNE	165 848	3.19	150 000	3.38	150 000	3.16
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	112		136		818	0.02
51860000 SERVICES BANCAIRES A PAYER	112	0.00	136	0.00	818	0.02
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION COMPTES RATTACHES	518 323	9.98	181 778	4.10	1 170 177	24.63
40100000 FOURNISSEURS	377 334	7.27	82 539	1.86	1 065 171	22.42
40810000 FOURNISSEUR FACT A RECEVOIR	140 988	2.71	99 239	2.24	105 006	2.21
AUTRES DETTES	160 982	3.10	221 035	4.98	285 060	6.00
41100000 COLLECTIF CLIENT	3 722	0.07	2 492	0.06	11 913	0.25
42140700 MELIS NATHALIE			1 149	0.03		
42820000 CONGES PAYES	45 120	0.87	55 615	1.25	48 896	1.03
43100000 MSA	43 436	0.84	45 395	1.02	41 845	0.88
43120000 MSA SAISONNIERS			3 407	0.08	949	0.02
43730300 AGRICA - SANTE	1 991	0.04	1 615	0.04	1 583	0.03

DETAIL BILAN SYNTHETIQUE

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Exercice N-2	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	31/12/2018	12
		% bilan		% bilan		% bilan
43731000 HUMANIS - PREVOYANCE	1 138	0.02	1 013	0.02	921	0.02
43732000 CPCEA PREVOY. + SANTE	4 487	0.09	4 500	0.10	4 549	0.10
43780100 CHARGES CONGES PAYES	18 402	0.35	23 757	0.54	22 324	0.47
43863100 TAXE D'APPRENTISSAGE	2 923	0.06			4 051	0.09
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	4 276	0.08	3 832	0.09		
44400000 ETAT IS DU	31 478	0.61	73 985	1.67	131 349	2.76
44572000 TVA COLLECTEE A 20%	200	0.00	1 000	0.02	330	0.01
44587000 TVA SUR AVOIR A RECEVOIR	500	0.01	580	0.01	15 876	0.33
46731500 ESTIENNE ANNE					117	0.00
46860000 CHARGES A PAYER	2 952	0.06	2 337	0.05		
46864000 ASSURANCE A PAYER	357	0.01	357	0.01	357	0.01
DETTES	3 114 498	59.97	2 484 719	56.01	2 833 291	59.63
TOTAL DU PASSIF	5 193 201	100.00	4 436 089	100.00	4 751 234	100.00

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Exercice N-2	
	31/12/2020	% CA	31/12/2019	% CA	31/12/2018	% CA
Ventes marchandises + Production	3 543 844	100.00	3 515 948	100.00	3 145 402	100.00
+ Ventes de marchandises	2 430	100.00	3 377	100.00	8 117	100.00
- Coût d'achat des marchandises vendues	172 357	NS	82 999	NS	177 822	NS
Marge commerciale	174 787	NS	86 376	NS	185 939	NS
+ Production vendue	3 534 117	99.79	3 502 252	99.71	3 134 447	99.91
+ Production stockée ou déstockage	7 297	0.21	10 319	0.29	2 839	0.09
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	3 541 414	100.00	3 512 571	100.00	3 137 286	100.00
- Matières premières, approvisionnements consommés	363 493	10.26	380 527	10.83	320 637	10.22
- Sous traitance directe	3 385	0.10	5 477	0.16	12 811	0.41
Marge brute de production	3 174 536	89.64	3 126 566	89.01	2 803 837	89.37
Marge brute globale	3 349 323	94.51	3 212 942	91.38	2 989 776	95.05
- Autres achats + charges externes	1 448 515	40.87	1 413 450	40.20	1 321 963	42.03
Valeur ajoutée	1 900 808	53.64	1 799 493	51.18	1 667 813	53.02
+ Subventions d'exploitation	281	0.01			1 006	0.03
- Impôts, taxes et versements assimilés	8 562	0.24	6 233	0.18	16 210	0.52
- Salaires personnel	633 756	17.88	640 278	18.21	598 714	19.03
- Charges sociales personnel	240 408	6.78	286 777	8.16	278 387	8.85
Excédent brut d'exploitation	1 018 363	28.74	866 204	24.64	775 507	24.66
+ Autres produits de gestion courante	79		8		13	
- Autres charges de gestion courante	232	0.01	1 138	0.03	1 769	0.06
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	11 588	0.33	33 986	0.97	21 827	0.69
- Dotations aux amortissements	254 577	7.18	247 506	7.04	243 624	7.75
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	775 220	21.88	651 553	18.53	551 953	17.55
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	2 338	0.07	1 788	0.05	1 794	0.06
- Charges financières	46 200	1.30	29 790	0.85	26 602	0.85
Résultat courant	731 358	20.64	623 552	17.73	527 145	16.76
+ Produits exceptionnels	21 495	0.61	21 356	0.61	55 869	1.78
- Charges exceptionnelles	1 055	0.03	11 510	0.33	20 694	0.66
Résultat exceptionnel	20 440	0.58	9 846	0.28	35 175	1.12
- Impôt sur les bénéfices	209 125	5.90	184 631	5.25	153 417	4.88
- Participation des salariés						
Résultat NET	542 672	15.31	448 767	12.76	408 903	13.00

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2020	% CA	Exercice N-1 31/12/2019	% CA	Exercice N-2 31/12/2018	% CA
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	3 543 844	100.00	3 515 948	100.00	3 145 402	100.00
VENTES DE MARCHANDISES	2 430	100.00	3 377	100.00	8 117	100.00
70710000 EMBALLAGES/PALETTES/BOUTEILLES	1 398	57.52	1 628	48.21	4 426	54.53
70740000 DIVERS			15	0.44		
70740100 VENTE LIVRES	17	0.68	47	1.40	303	3.74
70741000 VERRERIE	1 016	41.80	1 678	49.69	3 387	41.73
70743000 RAFRAICHISSEUR			8	0.25		
COUT D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES	172 357	NS	82 999	NS	177 822	NS
60370000 VARIATION STOCK	172 357	NS	83 198	NS	185 702	NS
60700000 LIVRES			138	4.07		
60741000 ACHAT VERRES			61	1.82	2 763	34.04
60751000 ACHAT TIRE-BOUCHONS					5 117	63.04
MARGE COMMERCIALE	174 787	NS	86 376	NS	185 939	NS
PRODUCTION VENDUE	3 534 117	99.79	3 502 252	99.71	3 134 447	99.91
70311000 VCC ROUGE VRAC A 20.00 %	8 233	0.23	9 475	0.27	6 145	0.20
70312100 VIN AOC BOUTEILLE F A 20.00 %	1 607 634	45.40	1 584 283	45.10	1 488 244	47.44
70312200 VIN AOC BOUTEILLE F SANS TVA	7 070	0.20				
70312400 MARC F A 20.00 %	2 978	0.08	4 767	0.14	3 451	0.11
70312500 MARC EXPORT			432	0.01	216	0.01
70312910 VENTES CEE VIN AOC BANDOL BT	668 960	18.89	720 076	20.50	600 413	19.14
70312920 VENTES HORS CEE VIN AOC BANDO	1 232 772	34.81	1 175 758	33.47	1 025 655	32.69
70800000 PRODUIT DES ACTIVITES ANNEXES	2 500	0.07	2 500	0.07	2 879	0.09
70830000 LOCATION LOCAUX SAP>SAT A 20.0	5 272	0.15	5 224	0.15	5 137	0.16
70831000 DEGUSTATION CAVEAU	50	0.00	502	0.01	425	0.01
70840000 TAXES/ALCOOL			30	0.00		
70850000 PORT FACTURE A 20.00 %	1 608	0.05	1 658	0.05	1 161	0.04
70851000 PORT NON SOUMIS			180	0.01		
70880000 AUTRES PRODUITS ANNEXES	244	0.01	76	0.00	721	0.02
70900000 RABAIS/REMISE	3 088	0.09	2 710	0.08		
70910000 RABAIS REMISES SANS TVA	116	0.00				
PRODUCTION STOCKEE OU DESTOCKAGE	7 297	0.21	10 319	0.29	2 839	0.09
71350000 VARIATION AVANCES SUR CULTURES	7 297	0.21	10 319	0.29	2 839	0.09
PRODUCTION DE L'EXERCICE	3 541 414	100.00	3 512 571	100.00	3 137 286	100.00
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	363 493	10.26	380 527	10.83	320 637	10.22
60100000 ENGRAIS & AMENDEMENTS	16 138	0.46	31 833	0.91		
60120000 SEMENCES & PLANTS	9 748	0.28	9 086	0.26	8 016	0.26
60130000 PRODUITS PHYTO	19 335	0.55	19 836	0.56	28 842	0.92
60131000 ENGRAIS FOLIAIRES	1 540	0.04	1 862	0.05	655	0.02
60132000 BIODYNAMIE	3 040	0.09	767	0.02	716	0.02
60171100 CARTONS	34 596	0.98	28 458	0.81	31 111	0.99
60171200 CAISSES	2 180	0.06	3 648	0.10	2 778	0.09
60171400 FILM	3 182	0.09	2 783	0.08	2 978	0.09
60171500 BAG IN BOX					1 538	0.05
60171600 CIRE BOUTEILLE			127	0.00		
60171700 EMBALLAGES POSTE					530	0.02
60171800 CARTOUCHE IMPR.	210	0.01				
60172000 BOUTEILLES	97 869	2.76	93 602	2.66	78 950	2.52
60172100 PALETTES	935	0.03	874	0.02	955	0.03

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2020	12	%	Exercice N-1 31/12/2019	12	%	Exercice N-2 31/12/2018	12	%
			CA			CA			CA
60172200 PALETTES EXPORT	2 700		0.08	2 223		0.06	3 112		0.10
60173000 ETIQUETTES	19 913		0.56	17 242		0.49	15 395		0.49
60174000 BOUCHONS	114 316		3.23	107 226		3.05	91 085		2.90
60175100 CAPSULES FISCALISEES	18 819		0.53	23 286		0.66	16 274		0.52
60175200 CAPSULES NON FISCALISEES	22 655		0.64	30 848		0.88	27 974		0.89
60176100 EMBALLAGE DIVERS				582		0.02	207		0.01
60180000 COMBUSTIBLES	11 449		0.32	11 962		0.34	11 296		0.36
60210000 CARBURANTS & LUBRIFIANTS	1 282		0.04	1 432		0.04	1 026		0.03
60220000 PRODUITS ENTRETIEN							99		0.00
60310000 VARIATION STOCK MAT PREMIERE	16 412		0.46	7 149		0.20	2 899		0.09
SOUS TRAITANCE DIRECTE	3 385		0.10	5 477		0.16	12 811		0.41
60500000 ACHATS CULTURE	3 385		0.10	5 477		0.16	12 811		0.41
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	3 174 536		89.64	3 126 566		89.01	2 803 837		89.37
MARGE BRUTE GLOBALE	3 349 323		94.51	3 212 942		91.38	2 989 776		95.05
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	1 448 515		40.87	1 413 450		40.20	1 321 963		42.03
60610000 EAU	2 196		0.06	2 312		0.07	2 353		0.07
60620000 GAZ							235		0.01
60630000 ELECTRICITE	10 802		0.30	12 299		0.35	11 881		0.38
60630100 PRODUITS ENTRETIEN	47		0.00	14		0.00			
60631000 PETITS OUTILLAGES	3 229		0.09	3 404		0.10	8 230		0.26
60632000 VETEMENTS DE TRAVAIL	1 476		0.04	1 374		0.04	3 051		0.10
60681000 FOURNITURES CAVE	7 262		0.20	19 984		0.57	6 215		0.20
61100000 PRESTATION SERVICE SA TEMPIER	889 678		25.10	871 536		24.79	784 742		24.95
61120000 TRAVAUX EXTERIEURS	7 855		0.22	2 379		0.07	1 506		0.05
61130000 PRESTATIONS D'ASSISTANCE SAS L	113 465		3.20	98 803		2.81	101 704		3.23
61230000 LEASING FENDT 208V VARIO	9 901		0.28	13 201		0.38	13 201		0.42
61231000 LEASING VARIO 208 V 2017	13 863		0.39	13 863		0.39	15 019		0.48
61310000 FERMAGE LOYER	133 548		3.77	139 667		3.97	133 706		4.25
61312000 LOCATION LOCAUX LA LAIDIERE	25 000		0.71	25 000		0.71	25 000		0.79
61321000 LOCATION GERBEUR CESAB 1.2T	2 064		0.06	2 064		0.06	2 064		0.07
61322000 LOCATION INSTAL. FILTRE CHARBO	1 081		0.03	1 081		0.03	968		0.03
61323000 LOCATION DE DONNEES METEO	600		0.02	592		0.02			
61324000 LOCATION EQUIPEMENT DEOS	250		0.01						
61355000 LOC MATERIEL	10 098		0.28	5 429		0.15	2 123		0.07
61380000 LOCATION MATERIEL	160		0.00	35		0.00			
61382000 LOCATION VEHICULE				4 621		0.13	3 832		0.12
61510000 ENTRETIEN TERRAINS	5 983		0.17	6 255		0.18	2 500		0.08
61520000 ENTRETIENS S/BIENS IMMOBILISES	358		0.01						
61551000 MAINTENANCE MATERIEL	2 131		0.06	1 585		0.05	2 378		0.08
61555000 ENTRETIEN MATERIEL	41 286		1.16	45 883		1.30	34 074		1.08
61558200 ENTRETIEN VEHICULES	851		0.02	521		0.01	226		0.01
61600000 ASSURANCES	12 600		0.36	12 225		0.35	11 373		0.36
61610000 GROUPAMA GIEPAC ASS CLIENTS	1 094		0.03	1 094		0.03	1 640		0.05
61620000 ASSURANCE SUR EMPRUNT	5 674		0.16	5 674		0.16	5 803		0.18
61810000 ABT & DOCUMENTATION	151		0.00	113		0.00	144		0.00
61850000 FRAIS DE COLLOQUES SEMINAIRES	3 466		0.10	3 931		0.11	14 598		0.46
62221000 COMMIS/EXPORT	12 810		0.36	5 456		0.16	3 699		0.12
62260000 HONORAIRES COMPTABLES	9 827		0.28	9 832		0.28	10 131		0.32
62261000 HONORAIRE DIVERS	1 779		0.05	1 025		0.03	254		0.01
62262000 HONORAIRES OENOLOGUE	13 800		0.39				13 825		0.44
62265000 HONORAIRES DIVERS	15 723		0.44	11 180		0.32	11 046		0.35

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2020 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2019 12	% CA	Exercice N-2 31/12/2018 12	% CA
62266000 HONORAIRES TECHNIQUES	529	0.01	2 900	0.08	5 775	0.18
62270000 FRAIS D'ACTE	480	0.01	63	0.00	260	0.01
62320000 FRAIS CAVEAU VINS	12 437	0.35	10 415	0.30	11 430	0.36
62410000 PORT/ACHATS			15	0.00		
62420000 PORT/VENTES	43 891	1.24	44 936	1.28	41 955	1.33
62421000 MAJORATION TRANSPORT	2 776	0.08	5 103	0.15	4 676	0.15
62421100 CONTRIBUTION SURETE			62	0.00	197	0.01
62510000 VOYAGES & DEPLACEMENTS	1 062	0.03	3 293	0.09	5 738	0.18
62510100 RESTAURATION EN DEPLACEMENT			118	0.00	58	0.00
62570000 RECEPTIONS	4 773	0.13	1 028	0.03	1 795	0.06
62600000 FR POSTAUX	2 212	0.06	1 982	0.06	1 702	0.05
62620000 ALARME CAVE	622	0.02	696	0.02	1 227	0.04
62710000 FRAIS BANCAIRES	4 130	0.12	4 434	0.13	5 289	0.17
62711000 COMM/CARTE	1 312	0.04	2 052	0.06	2 091	0.07
62713000 FRAIS BANCAIRES CIC	1 788	0.05	1 797	0.05	2 030	0.06
62750000 FRAIS BANCAIRES/EFFETS	5	0.00	14	0.00	45	0.00
62810000 COTISATIONS PROF	11 879	0.34	12 110	0.34	10 172	0.32
62880000 TRAITEMENT DES DECHETS	515	0.01				
VALEUR AJOUTEE	1 900 808	53.64	1 799 493	51.18	1 667 813	53.02
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	281	0.01			1 006	0.03
74000000 SUBVENTION D'EXPLOITATION					1 006	0.03
74530000 SUBV VITICOLE	281	0.01				
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	8 562	0.24	6 233	0.18	16 210	0.52
63330000 FORMATION PROFESSIONNELLE					4 836	0.15
63350000 TAXE D'APPRENTISSAGE	3 328	0.09			5 652	0.18
63410000 REGIE	3 739	0.11	4 522	0.13	3 603	0.11
63540000 DROITS ENREGISTREMENT ET TIMBR			84	0.00	535	0.02
63580000 AUTRES DROITS & TAXES	295	0.01	301	0.01	248	0.01
63581000 TAXES RECYCLAGE EMBALLAGES ADE	1 201	0.03	1 327	0.04	1 337	0.04
SALAIRES DU PERSONNEL	633 756	17.88	640 278	18.21	598 714	19.03
64101000 SALAIRE BRUT PERS PERMANENT	489 455	13.81	458 441	13.04	439 513	13.97
64102000 SALAIRE BRUT OCCASIONNELS	151 789	4.28	175 118	4.98	157 867	5.02
64120000 CONGES PAYES	10 495	0.30	6 719	0.19	1 334	0.04
64140000 INDEMNITES & AVANTAGES DIVERS	3 007	0.08				
CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL	240 408	6.78	286 777	8.16	278 387	8.85
64510000 MSA PERMANENTS	182 046	5.14	178 780	5.08	195 942	6.23
64512000 MSA SAISONNIERS	16 921	0.48	20 785	0.59	22 828	0.73
64513000 MEDECINE DU TRAVAIL	405	0.01				
64530300 AGRICA- SANTE NC	2 166	0.06	2 014	0.06	2 045	0.07
64531000 HUMANIS - PREVOYANCE	3 017	0.09	2 687	0.08	2 357	0.07
64532000 CPCEA PREVOY. + SANTE	4 707	0.13	4 565	0.13	4 267	0.14
64534000 CPCEA/RETRAITE SUPPL.	4 427	0.12	4 689	0.13	3 948	0.13
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	844	0.02	443	0.01	17	0.00
64810000 DEPLACEMENT SALAIRES	3 840	0.11	5 042	0.14	5 397	0.17
64815000 METAYAGE GFA PEBRE-CAVALLERO			36 245	1.03	41 163	1.31
64816000 METAYAGE EARL DOMAINE BARAVEOU	18 470	0.52	20 491	0.58	12 504	0.40
64820000 CHARGES SOCIALES CONGES PAYES	5 355	0.15	1 433	0.04	1 159	0.04
64840000 ABONDEMENT PEE	7 900	0.22	7 766	0.22	7 856	0.25
64850000 GRATIFICATION STAGIAIRE	1 019	0.03	1 838	0.05	971	0.03
64900000 CREDIT IMPOT CICE					22 068	0.70

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Exercice N-2	
	31/12/2020	%	31/12/2019	%	31/12/2018	%
	12	CA	12	CA	12	CA
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 018 363	28.74	866 204	24.64	775 507	24.66
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	79		8		13	
75800000 PRODUITS DIVERS/OP GESTION	79	0.00	8	0.00	13	0.00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	232	0.01	1 138	0.03	1 769	0.06
65400000 CREANCES IRRECOUVRABLES	175	0.00	998	0.03	1 742	0.06
65800000 CHARGES DIV/OP GESTION	57	0.00	141	0.00	26	0.00
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	11 588	0.33	33 986	0.97	21 827	0.69
79100000 TRANSFERT DE CHARGES	11 588	0.33	33 986	0.97	21 827	0.69
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	254 577	7.18	247 506	7.04	243 624	7.75
68110000 DOTATION AMORTISSEMENTS	254 577	7.18	247 506	7.04	243 624	7.75
RESULTAT D'EXPLOITATION	775 220	21.88	651 553	18.53	551 953	17.55
PRODUITS FINANCIERS	2 338	0.07	1 788	0.05	1 794	0.06
76100000 INTERETS PART SOCIALES CRCA	83	0.00	105	0.00	103	0.00
76500000 ESCOMPTES OBTENUS	2 236	0.06	1 664	0.05	1 691	0.05
76800000 PRODUITS FINANCIERS	19	0.00	19	0.00		
CHARGES FINANCIERES	46 200	1.30	29 790	0.85	26 602	0.85
66122700 INTERETS EMPRUNT PRESOIR	65	0.00	479	0.01	877	0.03
66123300 INT PRET CA 600571228					115	0.00
66123500 INTS S/PRET CA N°600858937			1	0.00	172	0.01
66125400 INTS SUR PRET CIC N° 81866107	157	0.00	227	0.01	303	0.01
66125500 INTS SUR PRET CIC N°081866108	105	0.00	153	0.00	201	0.01
66125600 INTS PRET CIC EQUIPT VINICOLE	474	0.01	626	0.02	776	0.02
66125700 CIC BAT. STOCKAGE N° 89882706	14 944	0.42	16 133	0.46	17 294	0.55
66125800 INTS PRET CIC MATERIEL N°89882	917	0.03	1 154	0.03	1 388	0.04
66125900 INTERETS SUR CREDIT DE CAMPAGN					646	0.02
66126000 INTS S/PRET CIC N°89882710	1 598	0.05	1 975	0.06	2 225	0.07
66126100 INTS S/PRET CIC N° 898827 14	405	0.01	532	0.02	703	0.02
66126200 INTS S/CREDIT CAMP 898827 13					708	0.02
66126300 INTS SUR PRET 601759413 FENDT					20	0.00
66126400 INTS SUR PRET CA 601759414	339	0.01	447	0.01	240	0.01
66126500 INTS PRET CIC TRE 150K€ 898827	1 633	0.05	1 564	0.04		
66150000 INTERETS DES COMPTES COURANTS	25 564	0.72	6 498	0.18	935	0.03
RESULTAT COURANT	731 358	20.64	623 552	17.73	527 145	16.76
PRODUITS EXCEPTIONNELS	21 495	0.61	21 356	0.61	55 869	1.78
77100000 PRODUITS EXCEPTIONNELS			317	0.01	94	0.00
77500000 PROD CESSION IMMOB	6 156	0.17	5 700	0.16	47 202	1.50
77700000 QUOT PART SUBV INV	15 339	0.43	15 339	0.44	8 573	0.27
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 055	0.03	11 510	0.33	20 694	0.66
67100000 CHARGES EXCEPTIONNELLES			160	0.00		
67120000 PENALITES ET AMENDES			10 431	0.30		
67500000 VNC DES ELTS D ACTIF CEDES	1 055	0.03	919	0.03	20 694	0.66

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2020 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2019 12	% CA	Exercice N-2 31/12/2018 12	% CA
RESULTAT EXCEPTIONNEL	20 440	0.58	9 846	0.28	35 175	1.12
IMPOT SUR LES BENEFICES	209 125	5.90	184 631	5.25	153 417	4.88
69500000 IMPOTS/STE	209 125	5.90	184 631	5.25	153 417	4.88
RESULTAT NET	542 672	15.31	448 767	12.76	408 903	13.00

Annexe 3

**Liste des contrats conclus par la société
DOMAINE TEMPIER transférés au titre
de la fusion**

Liste des contrats conclus par la société DOMAINE TEMPIER transférés au titre de la fusion

- Abonnements aux différents magazines ;
- Abonnement du téléphone portable de Daniel Ranvier auprès de la société Bouygues Télécom ;
- Isagri Contrat du logiciel Isavigne et du TP Vin conclu avec la société IAGRI ;
- Contrat d'hébergements du nom de domaine du domaine de Tempier (.fr ; .vin ; .wine) conclu avec la société OVH ;
- Contrat EDF ;
- Contrat du plan d'épargne entreprise conclu avec la société Amundi ;
- Contrat publicitaire ;
- Contrat Apave (contrôle installations électriques bureaux) ;
- Contrat informatique avec la société Infologs ;
- Contrat de fourniture avec la société Bureau Vallée ;
- Contrat avec la société Sira ;